Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260306-2026_01_02-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D N°2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

Le six mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian COLLIOU, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception Marie-Laure CORNOU qui a donné procuration à Marie Jo GAC

Catherine LAMOUR a été désigné secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
27.02.2026	09.03.2026	18	17	17

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2025 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Le Compte Financier Unique (CFU) est le document budgétaire et comptable qui est établi, à la clôture d'exercice, communément par le comptable et l'ordonnateur, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le CFU du budget général de la Commune, établi par le Trésorier municipal et le Maire pour l'exercice 2025, qui sera mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	*EXCÉDENTS*	*MANDATS EMIS*	*TITRES EMIS*	*DÉFICITS*	*EXCÉDENTS*
FONCTIONNEMENT	-	613 984.59	1 838 659.41	2 281 041.93	-	442 382.52
INVESTISSEMENT	-	1 125 787.31	966 315.09	1 155 295.75	-	1 314 767.97
RÉSULTAT	-	1 739 771.90	2 804 974.50	3 436 337.68	-	1 757 150.49

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260306-2026_01_02-DE

Après présentation des écritures découlant de l'exécution du budget primitif 2025 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le CFU 2025 de la Commune est mis au vote avec les résultats précités.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote pour l'adoption du CFU, la présidence du Conseil étant alors tenue par Eric GUEZENOC, après en avoir délibéré, le CFU 2025 de la Commune est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Maire
Christian COLLIOU

